

En ballottage défavorable dans l'Union sacrée de la nation, le glas sonne pour Bahati !

P. 3

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 589 du vendredi 03 au dimanche 05 juin 2022

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670

E-mail : kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

Agression de la RDC : forte pression de Washington sur Kigali

P. 2

Arrivée du Pape François en RDC : Kinshasa déploie de gros moyens

Pour la première visite du Pape François en République Démocratique du Congo, Kinshasa a déployé de gros moyens. Jeudi devant la presse, conviée sur le site de l'aéroport de Ndolo où le Pape va célébrer sa messe pour les catholiques de la RDC, avant son départ à Goma (Nord-Kivu), le Gouvernement, en collaboration avec la nonciature apostolique, a donné toutes les garanties d'un événement qui sera à la hauteur d'un grand pays.

P. 14



PARLONS-EN

Procès Kamerhe : une simple formalité

ECONEWS

C'est une affaire qui n'en finit pas de ... se terminer. La comparution de Vital Kamerhe dans un procès en appel devant une nouvelle chambre de la Cour d'appel de la Gombe a toutes les allures d'un non-événement, tant son aboutissement est connu d'avance, du moins si l'on tend une oreille attentive aux commentaires glanés çà et là au sein d'une opinion blasée. Une opinion désabusée au plus haut point par les dénouements successifs dans des affaires où les accusés (ministres, mandataires publics, etc.), souvent impliqués dans des...

(Lire en page 2)

Delly Sesanga sur le front de la lutte pour un processus électoral crédible et transparent

P. 4

RawBank : Etats financiers annuels 2021

PP. 7-12

Agression de la RDC : forte pression de Washington sur Kigali

Disposant d'un avantage considérable sur le terrain militaire face aux rebelles du M23, armés et soutenus par le Rwanda – c'est un secret de polichinelle – Kinshasa mène une grande offensive sur le front diplomatique. Après son plaidoyer au Conseil de sécurité des Nations Unies, le chef de la diplomatie congolaise, Christophe Lutundula, a échangé mercredi avec le secrétaire d'Etat américain, Anthony Blinken. A Washington, la voix de Kinshasa est entendue – de plus belle manière d'ailleurs. Devant les

preuves évidentes présentées par la délégation congolaise, Washington a reconnu la main noire du Rwanda dans l'aventure militaire du M23, branche rebelle dont se sert Kigali pour déstabiliser la RDC. Dos au mur, Kigali subit désormais une forte pression des Etats-Unis. Visiblement, dans la région des Grands Lacs, la peur a changé de camp. Le président rwandais Paul Kagame est mis à nu et passe pour un frein pour la stabilité de la région.

ECONOMES

Kinshasa continue son offensive diplomatique dans le pays de l'Oncle Sam. Après une prestation réussie au Conseil de sécurité des Nations Unies, le chef de la diplomatie congolaise, Christophe Lutundula, s'est entretenu mercredi avec le secrétaire d'Etat américain, Anthony Blinken. C'était l'occasion pour le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de démontrer les mensonges et la ruse du Rwanda derrière la rébellion qu'il entretient avec le M23.

Devant Anthony Blinken, Christophe Lutundula est revenu, comme au Conseil de sécurité, sur le drame qui s'abat depuis une vingtaine d'années sur la partie Est de la RDC à cause des penchants belliqueux de ses voisins, principalement le Rwanda, qui continue à bâtir son semblant de stabilité en mettant en place une vaste entreprise de déstabilisation de la RDC.

Pour Christophe Lutundula, il est temps que les Etats-Unis choisissent le bon côté pour permettre à la RDC de rentrer finalement dans un nouveau cycle de la paix. Ce qui, pense-t-il, profitera à la stabilité de toute la région des Grands Lacs.

Fort de la pertinence des arguments présentés par Kinshasa, le secrétaire d'Etat américain s'est montré « très attentif », rapporte-t-on, au plaidoyer des émissaires du Président Félix Tshisekedi.

KIGALI DOS AU MUR

Le secrétaire d'Etat Anthony Blinken a plaidé pour une solution diplomatique aux tensions croissantes entre le Rwanda et la RDC, accentuant la pression sur Kigali, principalement mis en cause dans l'aventure militaire du M23.

Les Etats-Unis veulent soutenir « la paix et la sécurité et la stabilité dans l'est de la RDC, qui est confrontée à certains défis », a-t-il déclaré à l'ouverture de cette réunion avec son homologue congolais Christophe Lutundula. « Nous voulons vraiment soutenir les importants efforts africains en cours », a-t-il ajouté.

Il a notamment salué les discussions qui se sont tenues en avril entre le gouvernement



Christophe Lutundula reçu mercredi par Anthony Blinken

congolais et des groupes rebelles à Nairobi, au Kenya, dans le cadre d'une nouvelle initiative pour tenter de mettre fin à plus d'un quart de siècle de violence.

LUANDA PRÉPARE UN TÊTE-À-TÊTE TSHISEKEDI-KAGAME

Le président angolais João Lourenço joue aussi les médiateurs, et a affirmé mardi que Kinshasa avait accepté de libérer deux soldats rwandais accusés par l'armée congolaise d'être entrés sur le sol congolais.

Après le dernier passage du Président Tshisekedi à Luanda, suivi des échanges téléphoniques entre João Lourenço et le président Paul Kagame du Rwanda, Luanda s'active déjà pour un tête-à-tête entre les deux présidents en conflit.

Preuve de sa bonne foi, Félix Tshisekedi a accédé à la demande de l'Angola de libérer les militaires rwandais capturés sur le champ opérationnel de l'Est.

Pendant ce temps, à Kinshasa et dans d'autres villes de la RDC, des centaines de personnes continuent à manifester contre le Rwanda, réclamant la rupture des relations avec Kigali.

OFFENSIVE DE LUTUNDULA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Christophe Lutundula, qui a remercié le gouvernement américain pour ses efforts, avait participé mardi à une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU lors de laquelle Washington avait exhorté à mieux protéger les civils et à rechercher « une solution diplomatique ».

Profitant de la tribune de l'organe de décision des Nations unies, il a rappelé que l'insécurité, les massacres, les pillages systématiques des richesses nation-

les et les violations des droits de l'homme dans l'est de son pays durent depuis près de 30 ans. Pendant toutes ces années, l'ONU a été aux côtés de la RDC, son action au cours des 20 dernières années ayant été saluée et décisive pour éviter le pire et engager le pays sur la voie des réformes institutionnelles. Le ministre a également rappelé que l'ONU a été la garante de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix et la coopération de 2013, et qu'elle demeure un partenaire stratégique important pour la restauration de la paix et de la sécurité ainsi que pour le développement.

Le VPM Lutundula a ensuite tenu à informer le Conseil des efforts en cours menés par la RDC pour restaurer la paix et la sécurité dans le pays et dans la région des Grands Lacs. Il a notamment mis l'accent sur l'adhésion de son pays, le 8 avril dernier, à la Communauté d'Afrique de l'Est, afin d'y apporter sa contribution à la lutte commune contre l'insécurité et l'instabilité dans la sous-région. A cet égard, il a indiqué que, le 21 avril, les chefs d'États en conclave à Nairobi ont convenu d'un plan de résolution de la crise sécuritaire à l'Est de la RDC.

Ce plan implique l'Union européenne, l'ONU, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, en tant qu'observateurs. Il a précisé que le processus de paix convenu « tend la main aux groupes armés », tout en s'appuyant fermement sur les principes et la vision du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRC). Il a aussi précisé que le désarmement n'est pas

optionnel. De ce fait, les groupes armés doivent le faire volontairement ou alors ils seront obligés de le faire sous la contrainte.

Il a affirmé que le volet politique du processus de paix a connu d'importants progrès, marqués notamment par l'organisation de premières consultations en avril à Nairobi avec des représentants de groupes armés et de communautés de l'est de la RDC. Dans les semaines à venir, a-t-il ajouté, ces consultations seront élargies à la société civile, aux organisations de femmes notamment, et elles s'appuieront sur l'expertise des ONG congolaises spécialisées dans la consolidation de la paix. Il a dit qu'en juillet, ces consultations devraient être assorties d'un plan d'action pour l'accompagnement politique et institutionnel du PDDRC.

Le VPM Lutundula s'est demandé qui arme le M23 et mobilise des hommes aguerris pour attaquer les troupes onusiennes? Qui soutient cette force négative avec des armes lourdes au moment où le processus de Nairobi prend son envol et que le peuple congolais attend la visite du Pape? Pourquoi, à chaque fois, le Rwanda apparaît-il quand il est question des M23? Pour le ministre, le M23 et ses parrains ne visent qu'à maintenir la RDC dans l'instabilité et à torpiller les efforts de paix de la Communauté d'Afrique de l'Est. Or, a-t-il martelé, le Chef de l'État et le Gouvernement ainsi que tous les Congolais sont déterminés à défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de leur pays.

S'adressant à la présidente du Conseil, Christophe Lutundula a exhorté l'organe onusien à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix, en agissant « vite et efficacement avant qu'il ne soit trop tard ». Il a exigé que le M23 dépose les armes et se retire de toutes les localités qu'ils occupent grâce à des soutiens extérieurs. Il a en outre demandé au Conseil de s'impliquer dans la facilitation d'un dialogue « sincère » avec le Rwanda.

À ce propos, il a souligné que « le dialogue est comme le tango, qu'il ne peut que se danser à deux ».

PARLONS-EN

Procès Kamerhe : une simple formalité

(Suite de la Une)

détournements de plusieurs millions de dollars américains de deniers publics sont régulièrement blanchis, parfois au bout d'un court laps de temps touristique passé à la prison centrale de Makala. La Cour de Cassation leur accorde alors une liberté provisoire généralement définitive. Et on n'en parle plus, fin de l'histoire.

On ne compte plus à ce jour le nombre de rapports de l'Inspection générale des Finances (IGF) qui mettent en cause quasiment chaque mois l'un ou l'autre dirigeant d'une entreprise publique, d'un service d'utilité publique, voire d'un ministre, sans que les services judiciaires ne prennent le relais. A la longue, les très médiatiques accusations de l'IGF prennent l'air d'une triste rengaine et partent en eau de boudin... Des tonnes de preuves qui prennent de la poussière dans les tiroirs sans le moindre espoir d'une réactivation ultérieure.

Condamné à 20 ans de prison dans le détournement de plus de 50 millions de dollars américains dans le procès, dit de 100 jours, Vital Kamerhe, ancien fer de lance de Cap pour le Changement (CACH) et Directeur de cabinet du chef de l'Etat, a vu sa peine réduite à 13 ans, avant de voir sa peine annulée par la Cour de Cassation qui renvoyait l'affaire à la Cour d'appel de la Gombe et de bénéficier d'une liberté provisoire dont il a profité pour un long séjour à l'étranger. La procédure qui implique Vital Kamerhe est en réalité une démarche destinée à dédouaner Félix Tshisekedi de toute accusation d'immixtion dans l'administration de la justice. En laissant la procédure suivre son cours jusqu'à la mise hors de cause définitive – quasiment acquise – de son partenaire politique, il gagnerait au retour dans la coalition UNC-UDPS des kamerhistes qui, dès la condamnation de leur leader, avaient exprimé une volonté de scission avec un allié ambivalent.

En ballottage défavorable dans l'Union sacrée de la nation, le glas sonne pour Bahati !

En politique, on ne gagne pas sur tous les coups. Depuis sa déconfiture au congrès où il n'est pas parvenu à imposer son candidat à la Cour constitutionnelle, le président du Sénat et autorité morale du regroupement politique AFDC-A Modeste Bahati Lukwebo, vit des moments difficiles au sein de l'Union sacrée de la nation. Ainsi sonne le glas pour Bahati.

ECONEWS

Le glas sonne en République Démocratique du Congo. Mais pour qui ? Dans l'arène politique, c'est le président du Sénat qui se trouve dans le viseur. Modeste Bahati Lukwebo n'est plus dans les bonnes grâces du Président de la République tellement il a, à plusieurs reprises, démontré son manque de loyauté envers le Chef de l'Etat, sur-surte-t-on dans l'entourage du Président de la République.

« Bahati est gourmand : il ne voit que ses intérêts personnels. Rien d'autres », a confié, sous le sceau de l'anonymat, un membre haut placé du précarré présidentiel.

Pourtant, par rapport à son poids politique – qui reste à démontrer – Bahati n'est pas forcément ce qu'il prétend être. On doit cependant lui reconnaître sa capacité à rebondir. C'est un fin jongleur qui a comme spécialité de dribbler ses partenaires politiques. Joseph Kabila en sait quelque chose. Avant lui le maréchal Mobutu Sese Seko est passé par la trappe. Cet ancien acteur de la Société civile a tout entrepris pour avoir accès à la mangeoire en se faisant nommer éternel ministre.

A la fin, il a trahi Mobutu pour devenir un Kabiliste pur et dur. Sans idéal, dans son ADN est inscrit la ruse et la malice.

LA CHUTE AMORCÉE

« Chasser le naturel, il revient au galop », dit-on. Cet adage s'applique à ce camé-

léon politique à la perfection. Après avoir pris les couleurs du milieu, Bahati fini toujours par montrer son vrai visage de dribbleur politique. C'est ainsi qu'il a tenté de dribbler les sénateurs du Grand Équateur en envoyant le nom de son protégé à la Cour constitutionnelle. Échec et mât ! C'est mal connaître ces « Bangala » qui ne portent jamais tout celui qui les dribble en les prenant pour des naïfs. Ils l'ont fait comprendre au président du Sénat lorsqu'ils lui ont signifié de manière brutale que son choix unilatéral de désignation d'un candidat juge qui allait lui répondre au doigt et à l'œil, ne passerait jamais. Comme un seul homme, députés et sénateurs s'étaient levés contre lui pour lui faire comprendre que la ruse ne réussit pas à tous les coups.

DES SIGNES PRÉCURSEURS

Comme Icare, quand on prend de l'envol et qu'on s'approche le plus possible du centre du pouvoir, on doit toujours envisager la chute. L'essentiel, c'est de savoir négocier la descente, généralement brutale.

Pour ceux qui suivent de près la politique, la descente aux enfers de Bahati a commencé bien avant. Il y a la chute du ministre de l'Économie nationale par le fait de l'Assemblée nationale, donc de la majorité Union sacrée de la nation, pilotée par le président



Entre Mboso et Bahati, l'un doit s'effacer au détriment de l'autre ? La stabilité de l'Union sacrée en dépend.

Félix-Antoine Tshisekedi en personne. Sa tentative de déstabilisation du gouverneur du Sud-Kivu, a lamentablement échoué. Théo Ngwabije est toujours bien là !

Tout compte fait, Bahati n'a pas bien lu les signes des temps.

Il est clair que, la fin de Bahati est proche. Elle est déjà programmée parce que son poids politique, issu de la ruse et de la malice, est en réalité un poids plume. Aujourd'hui, c'est visible qu'il ne mérite même pas d'être bourgmestre de la Gombe ou de Lingwala. Les fonctions de président du Sénat obtenues par la malice lui seront aussi retirées.

LA CHUTE DE L'ALBATROS

En réalité, Bahati ne pèse pas politiquement. Il vit des illusions en se faisant vendre au-delà de sa vraie valeur politique. En fait, les dividendes obtenus dans ces conditions sont non seulement maigres mais fragiles. Bahati a obtenu de Kabila un peu plus qu'il ne méritait. Il l'a trahi. Rien n'indi-

que et ne garantit que le « *Maradona* » de la scène politique congolaise jouera à fond la carte Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo aux prochaines échéances électorales. Il ne faut pas être naïf.

Il est léger, voire criminel, de bâtir toute une carrière politique sur la base de la ruse, de la malice, de la tricherie tous azimuts, du mensonge éhonté ainsi que des coups bas contre des adversaires politiques. Le salaire est connu. Cette politique ne paie pas durablement. A la fin, le salaire, c'est la chute honteuse. Le dernier congrès a administré un avant-goût.

Le président du Sénat dit qu'il s'appelle Modeste et clame tout haut sa chrétienté. Où est sa modestie ? Où est sa chrétienté ? Parce qu'il a roulé les sénateurs de l'Équateur en envoyant une seule candidature au Sénat au lieu de trois retenues par le Grand Équateur, poussant les députés à le traiter de « *d'escroc et magouilleur* ». Bien plus, son collègue de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso, n'a pas

hésité à l'accuser d'avoir violé la Constitution dans la désignation du délégué du Parlement à l'Assemblée nationale.

Quant à son poids politique, les députés nationaux ne lui ont bien rappelé au congrès de désignation du juge constitutionnel.

Des indiscretions recueillies à l'Assemblée nationale indiquent que, dans une salle du Congrès surchauffée, un député national l'a recadré en ces termes : « *Tu avais dit que Matata est un poids plume, et que toi tu es un poids lourd, aujourd'hui nous allons te démontrer que tu es un poids plume* ». La suite est connue...

A tout prendre, il n'est pas encore tard pour se repentir et changer. Ministre, haut dignitaire de la « *Kabilie* », avant de rejoindre Félix Tshisekedi, Bahati a tout eu comme matériel, mais en voulant trop gagner, il a perdu l'honneur et la crédibilité qu'il ne peut nulle part acheter. En ballottage défavorable dans l'Union sacrée de la nation, il doit se battre maintenant pour sa survie politique.

Vital Kamerhe de retour devant la Justice... et bientôt en politique ?

Après s'être pourvu en cassation, Vital Kamerhe, l'ancien puissant directeur de cabinet de Félix Tshisekedi, condamné, au premier degré par le tribunal de Grande instance de Kinshasa/Gombe, à 20 ans de prison pour le détournement de plus de 50 millions de dollars dans le programme présidentiel, dit de « *100 jours* », a été de retour, jeudi 2 juin, devant une chambre recomposée de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe.

Arrêté en avril 2020, jugé pour son rôle dans la

gestion des fonds destinés au projet des cent jours du chef de l'État, Vital Kamerhe tente, devant la Cour d'appel de la Gombe, d'arracher son acquittement. Avec l'un de ses deux co-accusés, l'homme d'affaires libanais Samih Jammal, il avait été reconnu coupable du détournement de plus de 50 millions de dollars. Un an plus tard, cette peine avait été réduite en appel à 13 ans de réclusion par une chambre de la Cour d'appel de la Gombe, avant d'être annulée par la Cour de cassation.

AFFAIRE REJUGÉE SUR LE FOND

Mais le bras de fer judiciaire ne s'était pas arrêté là. Après son pourvoi en cassation, le patron de l'Union pour la nation congolaise (UNC), qui appartient à la majorité présidentielle, avait bénéficié d'une mise en liberté provisoire, en décembre 2021. La Cour de cassation avait ensuite décidé en avril dernier d'annuler la condamnation prononcée en appel et de faire rejurer l'affaire sur le fond. Rentré à Kinshasa quelques jours après cette décision, alors qu'il avait

passé plusieurs mois en France pour y suivre des soins médicaux, Vital Kamerhe s'est depuis montré très discret.

Son retour devant la Justice a été interprété par beaucoup de ses soutiens comme un pas de plus vers un acquittement. Si ce dernier reste hypothétique et conditionné à l'issue de ce second procès en appel, l'éventualité d'un retour aux affaires de l'ancien directeur de cabinet, à un an et demi de la prochaine élection présidentielle, n'a cessé de gagner en crédibilité. Pour Félix Tshisekedi, une

résurrection politique de Kamerhe représenterait un véritable atout.

Personnalité influente dans l'Est de la RDC, Vital Kamerhe pourrait être un avantage de poids dans la perspective du second mandat que le Président Tshisekedi entend briguer. Mais sa libération nuirait inévitablement aux promesses du Président de lutter contre la corruption.

Outre Kamerhe, de nombreuses personnalités accusées ou condamnées pour des faits de corruption ont déjà bénéficié d'une remise en liberté.

AVEC JEUNE AFRIQUE

Accusé d'atteinte à la sûreté nationale, François Beya à la barre ce vendredi

L'ancien conseiller spécial en matière de sécurité du Chef de l'Etat comparait, ce vendredi 3 juin, devant la Haute Cour militaire siégeant exceptionnellement à la prison centrale de Makala. Même si le procès de François Beya n'aura pas le même retentissement que celui de Vital Kamerhe, il y a deux ans - les débats n'étant pas télévisés - il met néanmoins en lumière l'atmosphère de méfiance qui règne au sein des cercles confidentiels du pouvoir. Des soupçons de complicité à la déstabilisation du régime de Félix Tshisekedi venant éblouir des personnalités jusqu'ici données pour intouchables en raison d'une loyauté douteuse.

HUGO IAMUSA

Ce vendredi à la Haute Cour militaire, l'ancien conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité, François Beya, dit «*Fantomas*», ne sera pas seul dans le box des accusés. A ses côtés, le colonel David Cikapa, son directeur du protocole, Guy Vanda, son secrétaire particulier, le brigadier Tonton Twadi Sekele, le commissaire supérieur principal Lily Mauwa et Pierre Kalenga Kalenga. Avec ses co-accusés, l'ancien conseiller spécial devra répondre de très lourdes charges qui pèsent sur lui.

Quatre mois après son interpellation le 5 février dernier, dont deux passés dans les locaux de l'Agence nationale de ren-

seignements (ANR) et son transfert ultérieur à la prison centrale de Makala, François Beya est désormais fixé sur les griefs retenus contre lui, dont il s'est toujours défendu auprès de ses proches, invoquant plutôt une guerre de palais dont il ferait les frais.

TENUES MILITAIRES, POLO, SAC À DOS...

La citation à comparaître délivrée aux accusés, et dont une copie a opportunément fuité fait état de l'achat de matériel militaire auprès de Morane Consult basée à Liège en Belgique. Il s'agirait de «*trois tenues militaires, un polo militaire, une paire de bottines, un sac à dos et deux ceinturons*».

Plus grave encore aux yeux du pouvoir établi à Kinshasa, François Beya aurait



Entre François Beya et le Président Félix Tshisekedi, le divorce est consommé

gardé et entretenu des contacts réguliers avec des proches de l'ancien président Joseph Kabila. Pour preuve, l'accusation évoque une rencontre avec le général John Numbi, ancien inspecteur général de la Police nationale congolaise et inspecteur général des FARDC jusqu'à sa fuite à l'étranger. Dans la suite des accusations de «*déstabilisation du régime*», Beya est également accusé d'avoir retenu des informations sur des projets de ou actes d'espionnage ou de trahison, tels des «*actes préparatoires de déstabilisation à partir de la Tanzanie suite à la mutualisation des forces entre la RDC et l'Ouganda*».

SOUS-COMMISSARIAT «*IDJWI*»

«*Fantomas*» est par ailleurs accusé d'avoir incité des militaires à commettre des actes contraires au devoir ou à la discipline, notamment dans le projet de construction, sans autorisation de la hiérarchie de la Police, d'un sous-commissariat surnommé «*Idjwi*» dans l'enceinte de sa ferme de Mitendi, tâche confiée au commissaire supérieur principal Lily Mauwa. Plus grave encore, les exercices de tir qu'il aurait institués, effectués dans la province du Kongo Central pour les unités de police commis à la sécurité du Conseil national de sécurité. Une unité calquée sur le

modèle du bataillon Simba créé jadis par le général John Numbi, et dont l'existence n'a jamais été prouvée officiellement.

Plus prosaïque, l'ancien «*Monsieur Sécurité*» de Félix Tshisekedi devra répondre de l'accusation d'injures à l'encontre du chef de l'Etat, étayées par des échanges téléphoniques sur Whatsapp avec un certain Léon Kangudia et dans lesquels François Beya aurait évoqué en termes méprisants le fort penchant, selon lui, de Félix Tshisekedi pour le «*fufu*» de manioc.

A la suite de l'interpellation de François Beya le 5 février, une rumeur avait laissé entendre que plusieurs personnalités civiles et militaires étaient impliquées dans le «*complot*» visant le renversement du pouvoir de Félix Tshisekedi, sans que leurs noms aient été révélés. Le huis clos décrété autour du procès vient renforcer dans l'opinion les suspicions d'une procédure ambivalente destinée à protéger, d'une part, certaines susceptibilités politiques et d'autre part, à sévir contre les indésirables du pouvoir.

Delly Sesanga sur le front de la lutte pour un processus électoral crédible et transparent

FRANCIS M.

La guerre menée dans la partie Est de la République Démocratique du Congo contre les rebelles du M23 ne doit pas faire occulter le hold-up électoral qui se prépare à l'Assemblée nationale. C'est l'option levée par le député national Delly Sesanga et son parti politique, ENVOL, pour mobiliser davantage la population contre le projet macabre qui se prépare au Parlement.

Comme promis, Delly Sesanga et les militants d'ENVOL étaient dans la rue jeudi pour lancer le message à l'éveil patriotique en vue d'amener la population congolaise à s'approprier son processus électoral qu'on tente de lui voler. Il s'agit en réalité de contraindre les parlementaires à se surpasser pour donner à la République Démocratique du Congo une loi électorale qui garantisse la transparence et la crédibilité des prochaines élections de 2023 - la proposition de révision initiée par le G13 ayant été saucissonnée pour des élections aux résultats douteux.

Dans sa démarche, ENVOL continue à prôner,



Delly Sesanga est prêt à mouiller la chemise pour des élections crédibles et transparentes. Premier test réussi ce jeudi sur les rues de Kinshasa

contrairement à l'option arrêtée par la Commission PAJ de l'Assemblée nationale, la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote. Selon son président, Delly Sesanga, c'est la voie idéale pour endiguer la crise post-électorale qui freine, depuis le premier cycle électoral de 2006, le décollage de la RDC.

Jeudi sur les quatre coins de la ville de Kinshasa, les drapeaux d'Envol ont flotté. A Tshangu, Mont Amba, Funa et Lukunga, les partisans de

Delly Sesanga ont répondu massivement à l'appel. Ils brandissaient les affiches et calicots sur lesquels on pouvait lire «*Telemela fraude électorale* (Barrons la route à la fraude électorale)».

Député national depuis la législature de 2006, Delly Sesanga a donc abandonné son confort de son cabinet du Centre-ville de Kinshasa pour communier avec le peuple, bravant la chaleur qui faisait en cette journée du jeudi 2 juin 2022. Il a marché de

rond-point Ngaba jusqu'à la place Super Lemba pour marquer sa désapprobation à la tentative de fraude électorale qui s'organise au Parlement.

Dans le mot de circonstance qu'il a prononcé à la place Super Lemba, dans la commune du même nom, le président d'ENVOL a insisté sur la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote. Il a déploré le fait que la Commission PAJ de l'Assemblée nationale ait élagué cette disposition de la proposition ini-

tiée présentée par le G13.

Il a saisi cette occasion pour attirer l'attention sur le fait que, la guerre que livrent les Forces armées de la RDC (FARDC) contre les rebelles du M23 n'est pas une raison de ne pas suivre le pan machiavélique qui se met en place à l'Assemblée nationale.

Tout en apportant son soutien aux FARDC qui luttent pour défendre l'intégrité territoriale, menacée par l'activisme du M23 avec le soutien du Rwanda, Delly Sesanga estime que la solution à la guerre de l'Est passe inéluctablement par une alternance avec des institutions fortes et crédibles issues des élections véritablement démocratiques.

Il est d'avis que la défense de la souveraineté de la RDC tient aussi à la qualité de ses institutions.

«*On ne dissocie pas la crise dans l'Est avec la gouvernance actuelle du pays*», a lancé le leader d'ENVOL qui a promis de multiplier les actions de rue pour amener le peuple congolais à prendre véritablement le contrôle du processus électoral qu'on tente de lui déposséder depuis le Parlement.

Augmentation de tarifs des télécoms : l'ARPTC dément les allégations de la FEC et menace

Bal de chauves entre la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo (ARPTC). Si le puissant patronat congolais a alerté, par un communiqué daté du 1^{er} juin 2022, l'opinion publique sur une probable augmentation de tarifs des services des télécommunications (appels, sms et Internet), l'ARPTC n'a pas attendu longtemps pour réagir.

Dans son communiqué, la FEC prenait la défense de ses membres du secteur des télécoms qui, «malgré eux, n'ont donc pas d'autre choix que d'augmenter les tarifs de différents services sur lesquels le Gouvernement a décidé d'appliquer ces nouvelles charges». Plus loin, la FEC exprimait le regret que «cette mesure alourdisse inutilement la charge des ménages dans un contexte socio-économique difficile». Dans sa réplique, l'ARPTC a, dans un communiqué du 2 juin 2022 signé par le président de son collège, Christian Katende, balayé d'un revers de main les allégations «fausses et mensongères», soulignant que «ni le Gouvernement

ni l'ARPTC ne prévoit de nouvelles taxes à charge de nos concitoyens». Autorité de régulation du secteur des télécoms, l'ARPTC juge «regrettable que la FEC mène une campagne de désinformation en ces temps difficiles en tentant de faire prévaloir l'intérêt des multinationales sur le bien du peuple congolais». L'ARPTC met dès lors en garde les opérateurs des télécoms qui seraient tentés de revoir à la hausse leur tarification.

D'où, sa menace : «L'ARPTC tient à préciser que tout opérateur de télécommunications qui tenterait illégalement d'augmenter ses prix, quels que soient les motifs ou de protéger de fausses informations avec l'intention de nuire aux intérêts de l'Etat, sera sévèrement sanctionné conformément à la législation en vigueur».

Voici le communiqué de la FEC, suivi 24 heures après de la mise au point de l'ARPTC.



Fédération des Entreprises du Congo

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Augmentation des tarifs des services de télécommunications »

La Fédération des Entreprises du Congo (FEC en sigle) informe l'opinion publique de l'augmentation prochaine des tarifs des services de télécommunications sur toute l'étendue de la République.

En effet, pour rémunérer les prestations de l'ARPTC (Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo), le Gouvernement a instauré de nouvelles taxes à charge des Opérateurs des télécommunications sur l'ensemble des services (appels, sms et internet).

Malgré eux, les Opérateurs n'ont donc pas d'autre choix que d'augmenter les tarifs de différents services sur lesquels le Gouvernement a décidé d'appliquer ces nouvelles charges.

La FEC regrette cette mesure qui alourdit (inutilement) la charge des ménages dans un contexte socio-économique difficile, mais également la pression fiscale dans le secteur des télécommunications (laquelle s'élève à ce jour à 34% du chiffre d'affaires dans notre pays, alors que la moyenne en Afrique Sub-Saharienne est à 26%).

Des telles mesures sont de nature à repousser les investisseurs dont le pays a pourtant besoin pour son développement. La FEC rappelle, une fois de plus, la nécessité pour les Autorités de créer un environnement légal, réglementaire et fiscal sain, susceptible de consolider les investissements présents, à défaut de pouvoir en attirer de nouveaux.

Fait à Kinshasa, le 1^{er} juin 2022

Comité Professionnel de la Téléphonie



Fédération des Entreprises du Congo
S.P. 7547 KINSHASA I

1 (Décret N° 22/11 du 9 mars 2022 fixant les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'Autorité de Régulation du Secteur des Télécommunications, ARPTC en sigle, publié au journal officiel dans un numéro spécial du 24 mars 2022).

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Présidence de la République



Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo

Le Président

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N°ARPTC/PRES/002/2022

DÉMENTI

C'est avec regret et stupéfaction que l'ARPTC a pris connaissance d'un communiqué de presse mensonger publié ce jour par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC). Selon la FEC, le Gouvernement et l'ARPTC s'approprieraient à «instaurer de nouvelles taxes» dans le secteur des télécommunications.

Par la présente, l'ARPTC tient à démentir avec force les allégations fausses et mensongères proférées dans ledit communiqué de la FEC. Ni le Gouvernement ni l'ARPTC ne prévoit de nouvelles taxes à charge de nos concitoyens.

Au contraire, la législation applicable protège nos concitoyens contre les éventuelles augmentations tarifaires arbitraires et abusives des opérateurs.

A cet égard, l'article 164 de la Loi n° 20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication est extrêmement clair ; selon celui-ci, les opérateurs qui souhaitent revoir leurs tarifs doivent d'abord solliciter l'accord de l'ARPTC.

En l'occurrence, l'ARPTC n'a permis aucune augmentation des tarifs.

Il est regrettable que la FEC mène une campagne de désinformation en ces temps difficiles en tentant de faire prévaloir l'intérêt de multinationales sur le bien du Peuple Congolais.

L'ARPTC tient à préciser que tout opérateur de télécommunications qui tenterait illégalement d'augmenter ses prix, quels que soient les motifs, ou de propager de fausses informations avec l'intention de nuire aux intérêts de l'Etat, sera sévèrement sanctionné conformément à la législation en vigueur.

En tant qu'autorité publique au sein d'un Etat de droit, l'ARPTC est tenue au respect des textes légaux et réglementaires.

L'ARPTC et l'ensemble de son personnel profitent de l'occasion pour renouveler leur soutien indéfectible aux Forces armées de la République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 02 JUIN 2022

Christian KATENDE





Siège : 7ème niveau, Immeuble 1113, ensemble des avenues des Femmes identifiées, 25ème arrondissement du 25 juin Kinshasa
Tel. : +243 813253009 / +243 893821434 / +243 905952083 / +243 98027438
E-mail: arptc@arptc.cd / arptc@arptc.cd / arptc@arptc.cd / arptc@arptc.cd

Entrepreneuriat des femmes et PME : la Banque mondiale alloue une rallonge de 300 millions USD au PADMPME

FRANCIS M.

Les résultats encourageants de la première phase du Projet de développement de micro, petites et moyennes entreprises (PADMPME), financé à hauteur de 100 millions USD par la Banque mondiale, ont finalement poussé cette dernière à allouer une enveloppe supplémentaire de 300 millions de dollars US pour soutenir l'entrepreneuriat des femmes et accompagner les petites et moyennes entreprises (PME).

C'est tout le sens du Projet d'autonomisation des femmes entrepreneurs, et mise à niveau des petites et moyennes entreprises pour la transformation économique et l'emploi, dénommé «TRANSFORME/RDC», que la Banque mondiale a décidé de financer pour un montant de 300 millions USD, moitié don et moitié crédit. Ce projet touchera



Jean-Christophe Carret et Nicolas Kazadi ont scellé le nouvel accord de financement du projet «TRANSFORME»

directement près de 38.000 personnes dont plus de 80% des femmes entrepreneurs ainsi que des PME et institutions des micro-finances.

Cet accord de financement a été scellé, le mercredi 1^{er} juin 2022, entre le ministre des Finances, Nicolas Kazadi, et Jean-Christophe Carret, directeur des opérations de la Banque mondiale en Républi-

que Démocratique du Congo.

Pour le directeur des opérations de la Banque mondiale en RDC, le projet «TRANSFORME» répond à la demande du Gouvernement de la RDC de prolonger et d'élargir les interventions du PADMPME, suite à l'espoir que ce dernier suscite dans l'écosystème entrepreneurial congolais et ce, à travers la cons-

truction d'un pipeline de micro, petites et moyennes entreprises porteuses de croissance et d'emploi.

Par la même occasion, les deux parties ont scellé l'accord de financement d'un montant de 600 millions USD (moitié don et moitié crédit) en faveur du Projet d'accès, de gouvernance et de réformes pour les secteurs de l'électricité et de l'eau (AGREE).

Avec ce nouvel apport de 900 millions USD, le ministre des Finances s'est réjoui du fait que ces deux financements touchent deux secteurs importants figurant dans le programme du Gouvernement, à savoir les réformes de l'électricité et de l'eau ainsi que l'autonomisation des femmes entrepreneurs.

Les principaux bénéficiaires directs de ces deux projets, a-t-il rappelé, sont des centaines de milliers de ménages, plusieurs petites entrepri-

ses et des usagers productifs ainsi qu'un certain nombre de centres de santé, d'écoles et de bâtiments administratifs provinciaux dans les zones ciblées.

Avec la mise en œuvre du projet AGREE, le ministre Kazadi est d'avis que la capacité institutionnelle des secteurs d'électricité et de l'eau sera considérablement renforcée, tant au niveau national que provincial.

Assumant l'intérim du ministre des Ressources hydrauliques et Electricité, le ministre du Numérique Désiré-Cashmir Kolongele Eberande a particulièrement exhorté les agences d'exécution de ces deux projets à faire montre d'une gestion parcimonieuse de fonds qui seront mis à disposition en vue de matérialiser la vision du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui va dans le sens d'un développement pérenne de la RDC.

Ouverture des inscriptions à l'Université Mapon pour l'année académique 2022-2023

A Kindu, chef-lieu de la province du Maniema, l'Université Mapon est devenue, par son imposante architecture, la marque de toute une ville. Engagée dans la voie de l'excellence, l'Université Mapon ouvre ses portes aux nouveaux étudiants pour l'année académique 2022-2023. « Dans le cadre des préparatifs de la nouvelle Année Académique 2022-2023, l'Université Mapon organise un concours d'admission en

Pré-Polytechnique et en Premier Bachelier Sciences Economiques et de gestion, le mercredi 15 juin 2022 à partir de 8H00, pour les villes suivantes : Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Goma, Bukavu, Kindu et Kalemie », écrit son recteur, le professeur Jimmy Kalenga Kaunde Kasongo, dans un communiqué, signé le 1^{er} juin 2022 à Kindu. Intégralité du communiqué.



COMMUNIQUE

CONCOURS D'ADMISSION A L'UNIVERSITE MAPON (UMAPON 2022-2023)

Dans le cadre des préparatifs de la nouvelle Année Académique 2022-2023, l'Université Mapon organise un concours d'admission en Pré-Polytechnique et en Premier Bachelier Sciences Economiques et de gestion, le mercredi 15 juin 2022 à partir de 8H00, pour les villes suivantes : KINSHASA, LUBUMBASHI, KOLWEZI, LIKASI, GOMA, BUKAVU, KINDU et KALEMIE.

Les candidats des villes non sélectionnées passeront leur concours en ligne.

La participation à ce concours est gratuite, et l'enregistrement ou la préinscription se fait soit :

- En remplissant un formulaire qui se trouve sur le site de l'Université Mapon www.universitemapon.ac.cd,
- En envoyant le nom, la ville et les numéros de téléphone à l'adresse info@universitemapon.ac.cd,
- En envoyant un SMS aux numéros suivants : 097 863 5095 (WhatsApp), ou encore au 082 016 5544

Une fois enregistré selon votre ville, nos missionnaires et points focaux vous prendront en charge sur place, pour vous indiquer avec précision le centre où se passera le concours d'admission dans votre ville.

NB : L'enregistrement sur place, le jour même du concours, est aussi possible. Pour tout contact 085 004 6626, 082 016 5544 et 097 863 5095.



Fait à Kindu, le 01 juin 2022
Le Recteur de l'Université Mapon

Jimmy KALENGA KAUNDE KASONGO
Professeur



RAWBANK SA

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Le 26 avril 2022

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la
RAWBANK S.A.
Kinshasa/Gombe

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la RAWBANK S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres de FC 459,574 millions, y compris un bénéfice net de FC 83,651 millions pour l'exercice ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers annuels.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels ci-joints, exprimés en milliers de Francs Congolais, de RAWBANK S.A. au 31 décembre 2021, qui comprennent le bilan et hors-bilan, le compte de résultat, l'état de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations complémentaires aux états financiers annuels pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de RAWBANK S.A. au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de RAWBANK S.A. conformément au code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire et aux instructions de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

1.4. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES ET AUTRES INFORMATIONS

2.1. Les vérifications spécifiques prévues par la Banque Centrale du Congo telles que prévues par l'instruction n° 19

Nos vérifications sur les diligences spécifiques prévues par l'instruction n°19 de la Banque Centrale du Congo ont porté sur :

- l'appréciation de l'organisation et de la gouvernance de la Banque et de la qualité de ses dispositifs d'identification, de mesure de surveillance, de contrôle et de réduction des risques ;
- l'appréciation de l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et de conformité de la Banque ;

- l'appréciation sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération ainsi que la sécurité informatique ;
- l'appréciation sur la maîtrise des risques inhérents aux prestations de services essentiels externalisées.

Il ressort de ces vérifications que la Banque dispose d'un dispositif de contrôle efficace qui lui assure l'identification, la mesure et le contrôle de risques significatifs auxquels elle est exposée et ce dispositif est soutenu par un système d'information qui lui permet le traitement de ses opérations ainsi que leur archivage. L'environnement de contrôle de la Banque est jugé moyen et devra être renforcé pour permettre à la Banque de disposer d'un environnement plus efficace et efficient de gestion des risques. Par ailleurs, la Banque devrait renforcer davantage les mesures pour l'application rigoureuse des procédures de contrôle interne, maintenir en permanence les ratios prudentiels de gestion et observer les exigences légales en matière des contrats de prestations avec les sociétés apparentées.

L'ensemble des diligences et exceptions que nous avons soulevées lors de nos travaux en rapport avec les vérifications spécifiques fera l'objet d'un rapport détaillé séparé qui sera communiqué à la Direction et à la Banque Centrale du Congo.

2.2. Vérifications spécifiques sur les autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissaire aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux comptes

Le 26 avril 2022

ANNEXE RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement n°01/2018/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ainsi qu'au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux du commissaire aux comptes, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la Banque afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinentes pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers annuels, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers annuels et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers annuels et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers annuels ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers annuels conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAWBANK SA

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 31 DECEMBRE 2020
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie et opérations interbancaires			
Caisses et Banque Centrale du Congo	4	835 890 677	346 620 202
Correspondants bancaires à vue	5	5 354 447 810	3 165 331 150
Portefeuille d'investissement	6	-	335 047 750
		6 190 338 487	3 846 999 102
Opérations avec la clientèle			
Portefeuille effets commerciaux	7	85 447 863	46 535 489
Crédits à la clientèle	8	1 785 491 705	1 506 447 538
		1 870 939 568	1 552 983 027
Comptes des tiers et de régularisation			
Comptes de régularisation de l'actif	9	66 385 078	76 565 846
Divers actifs	10	2 905 991	12 791 222
		69 291 069	89 357 068
Valeurs immobilisées			
Immobilisations corporelles nettes	11	275 788 600	209 258 950
Garanties et cautions	12	3 360 400	2 970 488
		279 149 000	212 229 438
Total Actif		8 409 718 124	5 701 568 635
COMPTES D'ORDRE			
		31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	36	666 626 268	531 533 602
Engagements reçus	37	1 150 975 560	962 169 232
Engagements internes	38	23 046 253	13 476 275
TOTAL COMPTES D'ORDRE		1 840 648 081	1 507 179 109

RAWBANK SA

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 31 DECEMBRE 2020
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

PASSIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie et opérations interbancaires			
Banque Centrale du Congo	13	810 367 656	364 557 829
Comptes à vue banques locales		9 171 717	3 600 483
Emprunt Banque Locale CT		7 400 000	-
		826 939 373	368 158 312
Opérations avec la clientèle			
Dépôts et comptes courant à vue	14	5 359 051 531	3 469 079 710
Dépôts à terme	15	1 044 730 861	898 675 177
		6 403 782 392	4 367 754 887
Comptes des tiers et de régularisation			
Comptes de régularisation du passif	16	346 633 774	293 736 537
Divers passifs	17	116 128 213	99 534 004
		462 761 987	393 270 541
Capitaux permanents			
Fonds propres			
Capital	18	143 684 731	143 684 731
Prime d'émission		109 382 830	108 012 117
Reserves légales		16 841 187	16 630 145
Report à Nouveau		(24 550 387)	66 089 830
Plus-value de réévaluation		94 634 028	84 308 148
Provision pour reconstitution capital		35 930 308	35 480 053
Résultat de la période		83 651 426	(91 708 190)
		459 574 123	362 496 834
Provisions générales	19	15 244 585	9 152 850
Provisions retraite		25 635 750	7 092 000
Provision litiges juridiques		6 184 500	1 379 000
Autres ressources permanentes			
Emprunt subordonné	20	49 875 000	49 250 000
Emprunt Obligatoire	21	69 825 000	68 950 000
Emprunts Financiers	22	89 895 414	74 064 211
		209 595 414	192 264 211
Total Passif		8 409 718 124	5 701 568 635

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des états financiers.

RAWBANK SA

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 31 DECEMBRE 2020
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations de trésorerie et			
Opérations interbancaires	23	26 912 752	24 618 521
Produits sur opérations avec la clientèle	24	382 902 833	285 168 315
Charges sur opérations de trésorerie et			
Opérations interbancaires	25	(2 911 825)	(1 962 052)
Charges sur opérations avec la clientèle	26	(63 599 709)	(51 944 767)
Marge d'intermédiation		343 304 051	255 880 017
Produits sur opérations bancaires diverses			
Charge sur opérations bancaires diverses	27	272 789 676	207 811 321
Autres charges bancaires	28	(32 056 087)	(33 696 545)
	29	(29 169 186)	(29 010 244)
Produit net bancaire		554 868 454	400 984 549
Produits accessoires			
Charges générales d'exploitation	30	22 252 702	16 775 832
Charges de personnel	31	(277 542 075)	(208 543 001)
Impôts et taxes	32	(116 588 663)	(87 776 929)
		(15 168 622)	(12 974 013)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	33	(30 558 546)	(24 794 335)
Résultat brut d'exploitation		137 263 250	83 672 103
Dotations aux provisions et reprises sur amortissements	34	(5 321 708)	(39 572 097)
Résultat exceptionnel	35	(34 802 123)	(130 450 669)
Résultat courant avant impôt		97 139 419	(86 350 663)
Impôts sur le bénéfice et profit		(13 487 993)	(5 357 527)
Résultat de la période		83 651 426	(91 708 190)

RAWBANK S.A.

ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2021
(Exprimé en Milliers de Francs Congolais - FC)

	Mouvements de la période				Solde au 31/12/2021
	Solde au 01/01/2021	Augmentation	Diminution	Effets d'actualisation	
Capital	143 684 731	-	-	-	143 684 731
Prime d'émission	108 012 117	-	-	1 370 713	109 382 830
Réserves légales	16 630 145	-	-	211 042	16 841 187
Report à nouveau	66 089 830	(91 708 190)	-	1 067 973	(24 550 387)
Plus-value de réévaluation	84 308 148	10 325 880	-	-	94 634 028
Provisions pour reconstitution capital	35 480 053	-	-	450 255	35 930 308
Résultat de la période	(91 708 190)	83 651 426	(91 708 190)	-	83 651 426
	362 496 834	2 269 116	(91 708 190)	3 099 983	459 574 123

RAWBANK SA

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE
AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 31 DECEMBRE 2020
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

	31/12/2021	31/12/2020
Activités d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	704 857 963	534 373 989
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(412 297 471)	(336 751 623)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres Établissements bancaires et financiers	458 781 061	(4 924 859)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances Accordés à la clientèle	(318 379 939)	(278 766 358)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès de la clientèle	2 036 027 505	1 846 314 452
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(98 176 288)	(83 708 929)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(34 089 347)	(129 502 838)
Impôt sur le bénéfice	(13 487 993)	(5 357 527)
Autres comptes de tiers	80 557 445	126 953 855
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	2 412 792 936	1 668 630 162
Activités d'investissement		
Régularisation	(16 902)	99 077
Moyen valeur sur la cession des actifs	-	(947 831)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations	(83 938 038)	(20 939 633)
Garanties et cautions versées	(389 912)	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(84 344 852)	(21 788 387)
Activités de financement		
Emission d'actions	-	28 204 201
Prime d'émission	-	108 012 117
Emprunts reçus	41 895 000	61 639 070
Remboursement d'emprunts	(27 003 699)	(12 121 174)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	14 891 301	185 734 214
Variation nette de liquidité et équivalent de liquidité au cours de l'exercice	2 343 339 385	1 832 575 989
Liquidités et équivalents de liquidités au début de la période	3 846 999 102	2 014 423 113
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de la période	6 190 338 487	3 846 999 102

Les notes 1 à 40 font partie intégrante des états financiers.

RAWBANK SA

NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

1. ACTIVITES

La RAWBANK S.A. a été autorisée à se constituer par le décret présidentiel n° 040/2001 du 8 août 2001 sous la forme juridique d'une Société par Action à responsabilité Limitée, « S.A.R.L. ». A la suite de l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'Acte Uniforme de l'OHADA, la banque a été transformée en Société Anonyme « S.A. ». Les statuts de la banque ont été en conséquence harmonisés.

La banque est établie selon la législation bancaire de la République Démocratique du Congo telle que stipulée par l'Ordonnance-Loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1. Présentation des états financiers

Les comptes annuels sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire, aux recommandations et instructions de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de changes réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs en devises est reconnu en compte de profits et pertes.

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition corrigé par l'application des dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 89/017 du 18 février 1989 sur la réévaluation obligatoire de l'actif immobilisé des entreprises en République Démocratique du Congo. Pour permettre aux entreprises de procéder à la réévaluation des immobilisations, le Ministère des Finances ou l'Administration Fiscale publie des coefficients légaux applicables à la clôture de chaque exercice comptable.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée.

La banque a retenu pour ses actifs immobilisés les durées de vie ci-après :

	Durée de vie (Année)
• Immeubles	20
• Matériel et mobilier	10
• Matériel roulant	4
• Matériel informatique	5

2.4. Provisions pour reconstitution du capital social

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Microfinance.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Franc Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur au taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagee pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

3. TAUX DE CONVERSION

Les taux de conversion aux 31 décembre 2021 et 2020 s'établissent comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020
1 EURO	=	2 257,90	2419,06
1 USD	=	1 995,00	1 970,00

4. CAISSES ET BANQUE CENTRALE DU CONGO

	31/12/2021	31/12/2020
Caisses en monnaies étrangères	363 979 652	175 449 886
Caisses en monnaie locale	52 090 067	41 400 364
Banque Centrale du Congo	419 820 958	129 769 952
	835 890 677	346 620 202

(c)	Ce solde représente la provision impôt sur le bénéfice équivalent à 30% du bénéfice fiscal au titre de l'exercice 2021.				
(d)	La variation de ce poste est expliquée par la hausse des dépôts de la clientèle (Notes 14 et 15) au courant de l'exercice 2021.				
(e)	La rubrique « Autres » au 31 décembre 2021 se compose essentiellement du montant des intérêts courus non échus sur DAT de la clientèle ainsi que de provision sur factures fournisseurs en attente.				
17. DIVERS PASSIFS		31/12/2021	31/12/2020		
Provisions OCC/BIVAC		76 276 542	57 632 253		
Sommes à verser aux régies financières	(a)	11 679 313	8 234 929		
Provisions Mastercard	(b)	17 199 863	15 727 938		
Banques crédit chèques à l'encaissement	(c)	378 127	1 878 636		
Valeurs à recouvrer clients créditeurs	(d)	2 303 960	9 318 886		
Valeurs à payer paic agents de l'Etat		7 664 853	6 024 214		
Autres passifs		625 555	717 148		
		116 128 213	99 534 004		
(a) Les sommes à verser aux régies financières se détaillent de la manière suivante :					
		31/12/2021	31/12/2020		
Sommes à verser à la DGDA		7 845 148	2 936 892		
Sommes à verser à la DGI		631 599	494 571		
Sommes à verser à la DGRAD		262 259	1 702 117		
Sommes à verser à la DRKAT		199 447	20 539		
Autres		2 740 860	3 080 810		
		11 679 313	8 234 929		
(b) Les provisions Mastercard représentent les provisions en garantie constituées par les clients utilisateurs des cartes de crédit Mastercard.					
(c) Les « Banques crédit chèques à l'encaissement » comprennent les chèques tirés sur les autres banques locales et déposés par les clients pour leur encaissement.					
(d) Au 31 décembre 2021, les « Valeurs à recouvrer clients créditeurs » représentent principalement des effets à l'encaissement et des engagements pour remises documentaires.					
18. CAPITAL					
La situation du capital au 31 décembre 2021 se présente comme suit :					
Actionnaire	Valeur 01/01/2021	Nombre d'actions 01/01/2021	Valeur 31/12/2021	%	
Rawholding SA	136 471 250	871	136 471 250	95	
Minzoto Holding Ltd	7 213 481	46	7 213 481	5	
Total	143 684 731	917	143 684 731	100	
19. PROVISIONS GENERALES					
Les provisions générales comprennent la provision sur les créances saines constituée conformément à l'instruction n°16 modification 3.					
20. EMPRUNT SUBORDONNE					
L'emprunt subordonné représente un montant de USD 25 millions (FC 49,8 milliards) obtenu de "INNOVATIVE FINANCE SOLUTIONS LTD. Cet emprunt est rémunéré et son remboursement est indéterminé et pourrait intervenir dépendamment de la liquidité de la Banque.					
21. EMPRUNT OBLIGATAIRE					
L'emprunt obligataire représente un montant de USD 35 millions (FC 69,8 milliards) au 31 décembre 2021, consenti par les actionnaires RAWHOLDING S.A. et MINZOTO HOLDING LTD dans le cadre du renforcement des fonds propres de la Banque. Il s'agit d'un emprunt à caractère perpétuel et convertible en actions, dont le résumé de souscription se présente comme suit :					
Nom de l'Emetteur (Obligataire)	Valeur en USD	Type			
RAWHOLDING S.A. (33.243 obligations souscrites)	33 243 000	Convertibles en actions Type - A			
MINZOTO HOLDING LTD (1.757 obligations souscrites)	1 757 000	Convertibles en actions Type - B			
	35 000 000				
22. EMPRUNTS FINANCIERS					
	31/12/2021	31/12/2020			
Shelter Africa	3 253 384	6 425 230			
FPM	9 975 000	9 850 000			
TDB	19 950 000	39 399 912			
BAD	11 970 000	14 775 000			
IDA	2 852 030	3 614 069			
EASE	11 970 000	-			
BADEA	29 925 000	-			
	89 895 414	74 064 211			
23. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES					
	31/12/2021	31/12/2020			
Intérêts perçus sur prêts et compte à terme	8 156 829	7 467 783			
Intérêts perçus sur les Obligations et Bonds	18 423 131	10 808 126			
Intérêts perçus sur comptes à vue auprès des établissements de crédit	332 792	201 405			
Intérêts- Opérations avec la BCC	-	6 141 207			
	26 912 752	24 618 521			
24. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE					
	31/12/2021	31/12/2020			
Intérêts sur crédits à la clientèle	225 870 834	181 765 654			
Commissions sur crédits à la clientèle	73 650 984	48 603 444			
Produits sur paiement en faveur des régies financières	83 381 015	54 799 217			
	382 902 833	285 168 315			
25. CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES					
	31/12/2021	31/12/2020			
Agios payés aux correspondants étrangers	(2 891 505)	(1 874 898)			
Crédits documentaires	(20 320)	(87 154)			
	(2 911 825)	(1 962 052)			
26. CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE					
	31/12/2021	31/12/2020			
Intérêts dus sur les dépôts à terme reçus	(45 831 216)	(36 779 670)			
Intérêts dus sur les comptes ordinaires créditeurs	(11 763 862)	(11 459 216)			
Intérêts dus sur renaissance	(634 248)	(560 007)			
Agios sur cartes de crédit	(5 370 383)	(3 145 874)			
	(63 599 709)	(51 944 767)			
27. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES					
	31/12/2021	31/12/2020			
Commissions et gains sur opérations de change	83 613 005	82 081 357			
Commissions sur transferts étrangers	67 735 877	33 552 066			
Commissions sur transferts autres banques	35 080 901	30 019 235			
Frais de tenue des comptes	17 079 147	12 462 832			
Frais sur retraits DAB/TPE	18 991 211	11 666 607			
Commissions sur transferts autres places	14 032 530	8 880 646			
Commissions émission Master Card	11 922 772	8 380 723			
Produits sur SMS Banking	5 591 840	4 365 721			
Commissions sur cautions garanties	530 387	329 219			
Commissions sur validation licences	1 682 359	1 118 311			
Autres	16 529 647	14 954 604			
	272 789 676	207 811 321			
28. CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES					
Les charges sur opérations sur opérations bancaires diverses représentent des pertes de change sur la réévaluation de la position de change.					
29. AUTRES CHARGES BANCAIRES					
	31/12/2021	31/12/2020			
Intérêts sur emprunt Obligataire	(12 991 221)	(14 919 330)			
Intérêts sur emprunt subordonné	(7 216 114)	(6 754 848)			
Intérêts sur emprunts TBD	(1 095 471)	(3 275 453)			
Intérêts sur emprunts BAD	(670 812)	(1 322 143)			
Intérêts sur emprunt FPM	(625 322)	(567 044)			
Intérêts sur emprunt SHELTER	(340 808)	(697 109)			
Intérêts sur emprunts IDA	(92 348)	(87 120)			
Intérêts sur emprunts BADEA	(507 618)	-			
Intérêts sur emprunts EASE	(212 153)	-			
Intérêts sur emprunt SFI (IFC)	(30 000)	(26 057)			
Intérêts sur emprunt PROPARCO	-	(25 028)			
Autres	(5 367 319)	(1 336 112)			
	(29 169 186)	(29 010 244)			
30. PRODUITS ACCESSOIRES					
	31/12/2021	31/12/2020			
Produits sur imprimés BCC et RAWBANK	8 144 983	5 412 975			
Commissions sur opérations MoneyGram	4 159 722	4 093 986			
Autres	9 947 997	7 268 871			
	22 252 702	16 775 832			

31. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	31/12/2021	31/12/2020
Assurances	(78 629 099)	(44 633 093)
Frais de contrôle BCC	(36 378 420)	(22 159 622)
Honoraires avocats et consultants	(29 006 029)	(26 169 863)
Entretien et maintenance bâtiments	(14 490 094)	(10 603 657)
Frais de sous-traitance	(11 548 552)	(10 001 205)
Fournitures et maintenance informatique	(10 842 422)	(20 030 583)
Gardiennage	(10 052 937)	(9 078 134)
Frais de voyage intérieur et extérieur	(13 774 795)	(7 888 468)
Télécommunications	(8 350 973)	(6 971 322)
Publicité	(11 223 490)	(9 294 771)
Loyers	(8 323 289)	(7 162 852)
Imprimés et fournitures	(7 906 154)	(7 548 027)
Poste et colis	(4 830 850)	(4 661 084)
Carburant automobiles et groupes électrogènes	(5 602 636)	(5 001 534)
Dotation provision litiges juridiques	(4 790 000)	(1 363 000)
Redevance télé-compensation	(2 730 716)	(1 738 008)
Dons et libéralités	(1 675 877)	(1 995 282)
Eau et électricité	(2 280 780)	(1 817 772)
Représentation et réceptions	(2 087 018)	(1 383 528)
Frais d'entretien et maintenance véhicules	(2 408 755)	(2 130 216)
Frais d'obtention documents légaux	(1 758 314)	(1 045 733)
Inspection et audit	(759 689)	(588 773)
Autres	(8 091 186)	(5 306 474)
	(277 542 075)	(208 543 001)

La variation du poste assurance est expliquée par la souscription d'une police pour la couverture des opérations d'importation des billets.

32. CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2021	31/12/2020
Traitements et salaires	(55 830 331)	(49 083 142)
Indemnités de logement	(14 156 557)	(9 093 550)
Indemnités de transport	(8 261 040)	(6 264 674)
Soins médicaux et pharmaceutiques	(6 211 347)	(6 959 902)
Charges sociales	(8 457 760)	(6 916 325)
Frais de formation	(2 019 855)	(1 753 081)
Charges sur retraite	(18 412 375)	(3 344 625)
Frais funéraire et tenue du personnel	(1 191 856)	(971 631)
Impôt sur Rémunérations Expatriés	(2 041 292)	(3 389 999)
Charges sur Prov Rémunération	(6 250)	-
	(116 588 663)	(87 776 929)

33. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS

Ce solde est constitué d'une part, par la dotation aux amortissements sur immobilisations pour FC 27,751 millions (Note 11) et d'autre part, par la dotation des charges à étaler pour FC 2,807 millions (Note 9d).

34. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS

	31/12/2021	31/12/2020
Reprises sur provisions générales	-	4 365 924
Reprises sur provisions créances (a)	3 144 808	-
Dotations aux provisions générales	(3 319 255)	(514 151)
Dotations créances en souffrance (b)	(5 147 261)	(43 423 870)
	(5 321 708)	(39 572 097)

(a) Il s'agit des récupérations des créances importantes (ayant fait l'objet de déclassement) au cours de l'exercice.

(b) Les dotations sur créances en souffrance se détaillent comme suit :

	31/12/2021
Dotations aux provisions créances douteuses	(2 529 643)
Dotations aux provisions compromises	(2 617 618)
	(5 147 261)

35. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2021	31/12/2020
Pertes diverses opérations	(2 778 224)	(3 244 881)
Amendes et pénalités	(12 178 890)	(1 057 657)
Intérêts et frais de tenue de comptes non récupérés (a)	(15 644 887)	(9 265 625)
Plus/Moins-valeur sur cession d'immobilisations	(19 785)	(947 831)
Reprise créances amorties	348 600	388 535
Autres profits exceptionnels	632 626	1 330 810
Autres pertes exceptionnelles	(5 161 569)	(354 020)
Pertes Travelax	-	(117 300 000)
	(34 802 123)	(130 450 669)

(a) Cette rubrique enregistre la prise en charge par la banque des intérêts et frais de tenue de compte (perçus automatiquement lors des arrêts) et non récupérés par la banque sur les comptes dormants de la clientèle.

36. ENGAGEMENTS DONNES

	31/12/2021	31/12/2020
Confirmation crédits documentaires	(37 010 578)	(62 243 385)
Acceptations de payer	(24 656 448)	(19 163 310)
Engagements sur crédits documentaires import	(75 367 677)	(69 733 807)
Plafonds des crédits disponibles	(301 649 155)	(244 912 048)
Cautions garanties et avals	(227 942 410)	(135 481 952)
	(666 626 268)	(531 533 602)

37. ENGAGEMENTS RECUS

	31/12/2021	31/12/2020
Hypothèques et nantissement fonds de commerce	1 139 661 111	947 065 056
Agios réservés	11 314 449	15 104 176
	1 150 975 560	962 169 232

38. ENGAGEMENTS INTERNES

	31/12/2021	31/12/2020
Conservation existences	23 046 253	13 476 275
	23 046 253	13 476 275

39. PASSIFS EVENTUELS

La Banque est impliquée dans différents litiges devant les cours et tribunaux en République Démocratique du Congo avec les tiers. Ces litiges demeurent encore pendants devant les tribunaux. La Banque a constitué de manière forfaitaire une provision inscrite dans ses livres considérant l'incertitude sur l'issue de ces litiges et la difficulté de déterminer le montant avec exactitude. Il est difficile de présager sur le résultat et l'effet rétroactif de ces litiges une fois les décisions judiciaires prononcées.

40. IMPACT COVID-19 SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES AU 31 DECEMBRE 2021 ET SUR LA CONTINUTE DES ACTIVITES

Le monde entier, y compris la République Démocratique du Congo, est confrontée à la crise sanitaire de Covid-19 ayant perturbé le fonctionnement normal des activités socio-économiques. Cette crise sanitaire a poussé le gouvernement de la RDC ainsi que ceux de tous les pays du monde, afin de protéger leurs populations, à adopter plusieurs mesures dont la fermeture des frontières, le confinement total ou partiel, les restrictions dans les conditions d'exploitation de certaines activités. Cette situation est susceptible d'avoir des conséquences sur l'activité de la Banque, notamment en ce qui concerne les dépôts et les remboursements d'échéances de certains prêts.

En vue d'atténuer l'impact de cette crise sur le secteur bancaire, la Banque Centrale du Congo (BCC) avait annoncé le 24 mars 2020 des mesures de politique monétaire, ainsi que la suspension de l'application de certaines dispositions réglementaires au travers la publication de l'instruction n°44 relative à la suspension de l'application de certaines dispositions réglementaires à la suite de la pandémie de Covid-19. Cette instruction a été modifiée en date du 22 décembre 2021. Les principales dispositions sont les suivantes :

- suspension de l'exigence réglementaire du capital minimum de USD 30 millions jusqu'au 30 juin 2022;
- report au 1^{er} janvier 2025 du relèvement du capital minimum à USD 50 millions (les banques sont autorisées de procéder par palier) ;
- suspension de l'application des pénalités de retard ;
- limite du nombre de restructurations des créances en souffrance à deux.

Par conséquent, la Direction estime que la pandémie de COVID-19 n'a pas d'incidences majeures sur les comptes clos au 31 décembre 2021. Elle n'impacte pas non plus la continuité d'exploitation de la Banque dans un avenir prévisible.

* * *

Résurgence du M23 : récit des échanges houleux au Conseil de sécurité des Nations Unies

La résurgence du M23 au Nord-Kivu et ses actions hostiles contre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les Casques bleus de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) aggrave une situation déjà grave, a prévenu, mardi dernier à New-York (Etats-Unis), la sous-secrétaire générale des Nations Unies aux Affaires politiques et de consolidation de la paix, Mme Martha Ama Akyaa Pobe. Elle a fait cette mise en

garde devant les membres du Conseil de sécurité qui, compte tenu des accusations réciproques entre la RDC et le Rwanda, ont appelé les deux pays au dialogue et au rétablissement de la confiance. L'envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs ayant lancé le même appel, Christophe Lutundula, ministre congolais des affaires étrangères, a répondu: « Le dialogue c'est comme le tango, il ne se danse pas seul ».

Il est urgent, s'est alarmée la sous-secrétaire générale, de désamorcer la situation et d'abord d'obtenir du Conseil de sécurité qu'il pèse de tout son poids derrière les efforts régionaux en cours, dont le processus à deux volets, lancé lors du deuxième Conclave des chefs d'État à Nairobi, le 21 avril dernier, qui a donné un nouvel élan aux efforts du Gouvernement de la RDC pour amener les groupes armés congolais qui sévissent dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu dans le processus de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRCs). Ce processus devant être pleinement mis en œuvre et bien financé, la France a appelé les partenaires internationaux, dont la Banque mondiale, à apporter tout leur appui dans les meilleurs délais.

PASSE D'ARMES ENTRE KINSHASA ET KIGALI

Quant au M23, qui a repris ses attaques au moment même où commençait le Conclave de Nairobi, il faut se demander qui l'arme et qui mobilise ses hommes aguerris pour attaquer les troupes de l'ONU? a déclaré le Ministre congolais des affaires étrangères. M. Christophe Lutundula a poursuivi: qui soutient cette force négative au moment où le processus de Nairobi prend son envol? Pourquoi, à chaque fois, le Rwanda apparaît-il quand il est question du M23? Ce mouvement et ses parrains ne visent qu'à maintenir la RDC dans l'instabilité et à torpiller les efforts de paix de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), a tranché le Ministre.

Le Rwanda a catégoriquement rejeté ces allégations qui, selon lui, concernent des ressortissants congolais dont les doléances doivent être entendues en interne en RDC. Il a vu dans les accusations de soutien au M23 un prétexte utilisé par certains fauteurs de troubles congolais pour extérioriser le conflit et gagner des points politiques. Nous n'avons absolument aucun intérêt à déstabiliser la RDC, a-t-il affirmé, en dénonçant plutôt les tirs d'obus de la RDC et de ses alliés, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), la résurgence des discours de haine anti-rwandais et les appels au génocide, encouragés par certains fonctionnaires et politiciens en RDC. Le Conseil et la communauté, a-t-il prévenu, ne sau-

raient rester silencieux, compte tenu de ce qui s'est passé en 1994. L'Ouganda a demandé à la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide de se pencher sur la question.

La RDC, son Président, son Gouvernement et tous les Congolais, a promis le ministre des Affaires étrangères, sont déterminés à défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté de leur pays. Si l'on peut comprendre cette détermination par rapport au M23, il ne faut pas pour autant oublier que l'option militaire seule ne suffira pas, a prévenu l'envoyé spécial du secrétaire général pour la région des Grands Lacs. M. Huang Xia a donc réitéré la pertinence de sa «stratégie d'engagement des groupes armés étrangers et des communautés locales» et a annoncé qu'il entame, à partir de mercredi, une nouvelle tournée régionale avec un message triple et simple: la région n'a pas besoin d'une nouvelle crise, préservez les progrès acquis ces dernières années et maintenons les canaux de dialogue ouverts à tous les niveaux.

«Le dialogue c'est comme le tango, il ne se danse pas seul», a répondu le ministre congolais des Affaires étrangères, en espérant de la sincérité.

La coopération doit précéder, a déclaré la France, en particulier pour lutter contre le pillage des ressources naturelles de la RDC. Nous discutons depuis trop longtemps de ce pillage, s'est impatientée l'Inde, qui a dit attendre un plus grand engagement de la RDC et de la région pour garantir la protection des mines, le renforcement de la réglementation et celui des partenariats régionaux. Il est impératif de couper à la source le financement des groupes armés et à cet égard, la Conférence de Khartoum a fourni un cadre et une orientation utiles.

L'Inde a en profité pour souligner que la MONUSCO, dont le rôle a été chaleureusement salué par le ministre congolais des affaires étrangères, n'a pas vocation à remplacer les Forces armées de la RDC. Les défis sécuritaires accrus, comme l'ont dit les États-Unis, ne sauraient être relevés par une «interprétation créative» du mandat de la Mission, a martelé l'Inde.

DÉCLARATIONS SUR LA SITUATION CONCERNANT LA RDC

Mme Martha Ama Akyaa

Pobe, sous-secrétaire générale pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, a indiqué que malgré les efforts déployés par le gouvernement congolais pour lutter contre l'insécurité dans l'Est de la RDC, la violence des groupes armés a continué de faire payer un lourd tribut à la population civile dans plusieurs sites des provinces du pays. La récente résurgence du Mouvement du 23 Mars, connu comme «M23», en particulier, et ses actions hostiles contre les Forces armées de la RDC (FARDC) et les Casques bleus de la MONUSCO au Nord-Kivu, aggrave une situation déjà sérieuse et constitue une menace grave à la paix, à la sécurité et à la stabilité régionales. Au 30 mai, les FARDC ont sécurisé la route nationale 2 qui reste ouverte à la circulation. Pour l'instant, la situation serait calme dans les territoires du Nyiragongo et Rutshuru, y compris les collines de Tchanzu et Runyoni, alors que les FARDC et le M23 continuent de tenir leurs positions.

Deux Casques bleus de la MONUSCO ont été légèrement blessés au cours des hostilités et la Mission a subi des dommages limités à son matériel. À ce jour, les FARDC indiquent avoir eu au moins 16 morts et 22 blessés. De même, l'impact humanitaire des attaques du M23 a été considérable. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) rapporte qu'au 30 mai, au moins 75.000 personnes ont été déplacées en RDC, et 11.557 autres ont traversé la frontière avec l'Ouganda. Les agences des Nations Unies et leurs partenaires ont immédiatement commencé la distribution d'aide à 35.000 bénéficiaires dans les zones touchées.

La sous-secrétaire générale a appelé à une action urgente pour désamorcer la situation actuelle. Il est impératif que ce Conseil accorde tout son poids aux efforts régionaux en cours pour désamorcer la situation et mettre un terme définitif à l'insurrection du M23, a-t-elle déclaré. Elle s'est dite encouragée par le fait que le Rwanda et la RDC ont décidé de se référer au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) pour enquêter sur les dommages matériels causés par des engins explosifs provenant de l'autre côté

de leur frontière lors des incidents du 23 mai dernier. Elle a aussi salué les appels téléphoniques que le président de l'Union africaine, M. Macky Sall du Sénégal, a eu avec les présidents Félix Tshisekedi et Paul Kagame, pour appeler au calme et à un règlement pacifique de tout différend.

La poursuite du dialogue entre les gouvernements concernés demeure indispensable pour éviter une nouvelle escalade de la violence dans l'Est de la RDC, a-t-elle souligné.

Mme Akyaa Pobe a par ailleurs rappelé que la violence armée reste généralisée dans tout l'Est de la RDC. Que ce soit en Ituri, au Sud-Kivu ou dans d'autres régions du Nord-Kivu, une multitude de groupes armés continuent de s'attaquer à la population civile, à saper les efforts de paix, de stabilité et d'un développement durables en RDC et dans la région.

Le processus à deux volets, lancé lors du deuxième Conclave des chefs d'État de Nairobi, le 21 avril, a donné un nouvel élan aux efforts du Gouvernement de la RDC pour amener les groupes armés congolais locaux dans le processus de désarmement et démobilisation, et de trouver des solutions durables à la présence continue de groupes armés étrangers sur le sol congolais. La sous-secrétaire générale a souligné l'importance d'impliquer les femmes, y compris des représentants de la société civile et des femmes affiliées à des groupes armés, dans les efforts en cours, afin de s'assurer que leurs besoins et perspectives spécifiques soient pris en compte dans la recherche de solutions inclusives et durables.

M. Huang Xia, envoyé spécial du secrétaire général pour la région des Grands Lacs, a rappelé qu'il y a presque dix ans, le M23 a provoqué, à travers les tristes événements autour de Goma, une crise régionale, exacerbée par les accusations réciproques entre la RDC et ses voisins. Aujourd'hui, l'histoire semble de nouveau tristement se répéter et nous devons tout faire pour éviter une nouvelle escalade et une énième crise aux conséquences humanitaires, sécuritaires et politiques incommensurables dans la région.

L'envoyé spécial a appelé tous les groupes armés de l'est de la RDC à s'engager résolument dans le processus politique de dialogue de Nairobi, facilité par

le Kenya. L'éradication de ces groupes, a-t-il estimé, nécessite une approche globale. Si l'on peut comprendre que la RDC soit déterminée à mettre fin à cette menace, il faut toutefois savoir que l'option militaire seule ne suffira pas. L'Envoyé spécial a donc réitéré la pertinence des mesures non militaires que son Bureau s'efforce de promouvoir. La stratégie d'engagement des groupes armés étrangers et des communautés locales qui vient d'être élaborée, au cours de la retraite de la Cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, offre, a-t-il affirmé, une perspective complémentaire aux efforts visant la reddition des éléments de ces groupes et la coopération des communautés affectées.

L'envoyé spécial a aussi encouragé les dirigeants de la région à poursuivre leur dialogue de haut niveau sur les moyens de faire face à la menace des groupes armés et pour éviter une escalade des tensions. Le dialogue, a-t-il insisté, reste une condition sine qua non pour mettre fin, de manière durable, à ces problèmes anciens et profondément enracinés. Il est donc capital de continuer à mobiliser les mécanismes bilatéraux et régionaux disponibles, y compris le récent processus du Conclave de Nairobi, la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs et, bien entendu, l'Accord-cadre d'Addis-Abeba.

Saluant le leadership du Président Uhuru Kenyatta du Kenya et l'engagement de toute la région, exprimé par le Président Macky Sall du Sénégal, en sa qualité de Président de l'Union africaine, l'Envoyé spécial a annoncé qu'il entamera, à partir de demain, une nouvelle tournée régionale, avant le prochain Conclave de Nairobi. Le message sera triple et simple: la région n'a pas besoin d'une nouvelle crise, maintenons les canaux de dialogue ouverts à tous les niveaux, y compris au niveau communautaire, et préservons les progrès acquis ces dernières années.

L'envoyé spécial a conclu en demandant aux membres du Conseil de sécurité de ne ménager aucun effort pour encourager, chacun à son niveau et selon ses propres canaux diplomatiques, les pays de la région à maintenir un dialogue continu, même sur les questions les plus difficiles. C'est à ce prix que nous pourrions peut-être éviter une aggravation de la crise actuelle.

Arrivée du Pape François en RDC : Kinshasa déploie de gros moyens

Pour la première visite du Pape François en République Démocratique du Congo, Kinshasa a déployé de gros moyens. Jeudi devant la presse, conviée sur le site de l'aéroport de Ndolo où le Pape va célébrer sa messe pour les catholiques de la RDC, avant son départ à Goma (Nord-Kivu), le Gouvernement, en collaboration avec la nonciature apostolique, a donné toutes les garanties d'un événement qui sera à la hauteur d'un grand pays.

TIGHANA MASIALA

La République Démocratique du Congo est déjà dans la fièvre des préparatifs de l'arrivée, le 2 juillet 2022, du Pape François. Pour la première visite du successeur de Saint Pierre à la tête de l'Eglise Catholique romaine, Kinshasa a sorti la grande artillerie.

C'est pour rassurer la presse que le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya Katembwe, accompagné du nonce apostolique en RDC, Mgr Balestero, et de Jésus-Noël Sheke, coordonnateur des travaux d'aménagement du site de Ndolo, a convié la presse jeudi à un briefing spécial consacré à ce grand événement, de portée à la fois religieuse que politique.

Cette conférence de presse coïncidait aussi avec le lancement de la campagne de mobilisation sur l'arrivée du Pape François en RDC.

« RIEN N'EST LAISSÉ AU HASARD »

Pour la RDC, l'arrivée du Pape François aura de grandes retombées, alors que le pays fait face à une guerre d'agression dans sa partie Est.

« Malgré la situation sécuritaire qui a prévalu dans l'Est de la RDC, le Vatican a confirmé l'arrivée du Pape à Kinshasa et à Goma », a indiqué le porte-parole du Gouvernement.

Sur le site aménagé de l'aéroport de Ndolo, plus de deux millions de chrétiens, catholiques principalement, sont attendus à la sainte messe de

deux heures maximum que dira le Souverain pontife, le Pape François, le 3 juillet prochain.

« Rien n'a été laissé au hasard », a indiqué Patrick Muyaya, rappelant que « le Gouvernement a pris toutes les précautions possibles pour que tout se passe dans un climat de paix et de sobriété ».

Pour le porte-parole du Gouvernement, « recevoir le Souverain pontife, c'est un grand défi à relever ».

Nonce apostolique et représentant du Souverain pontife en RDC, Mgr Ballestero a salué cette arrivée du Pape, porteur d'un message de réconciliation et de compassion au peuple congolais.

« Pour moi, c'est une grande joie, la venue du Pape au Congo, c'est aussi un grand travail. Le Pape se rend au Congo parce que le Congo est important pour l'Eglise, parce que le Congo est important dans le monde et parce que le Congo est important pour le Saint-Père. Le Congo est je crois le sixième pays catholique dans le monde et premier pays catholique en Afrique. Le premier évêque catholique de l'Afrique noire était Congolais. Le Pape a le désir de venir voir ses enfants et souhaite regarder chacun dans les yeux », a-t-il déclaré.

UNE ORGANISATION AU TOP

Sur le plan organisationnel, Jésus-Noël Sheke, le



Visite de chantier par le Nonce apostolique, aux côtés de Patrick Muyaya, porte-parole du Gouvernement

coordonnateur des travaux, a reçu du gouvernement congolais la charge d'aménager aussi bien le site de Kinshasa que celui de Goma.

« Nous avons reçu la charge du gouvernement de pouvoir aménager six sites en six lots pour accueillir les différentes activités du Saint-Père. Et nous avons cinq sites à Kinshasa et un site à Goma. Ici, nous sommes à Ndolo, c'est le principal site de Kinshasa parce que c'est ici qu'il y aura la grande messe. Et, tel que vous voyez, le site à un espace de plus ou moins 850.000 m². Ça couvre non seulement l'espace de la piste mais aussi tous les espaces avoisinants. Et, sur ces 500.000 m², nous comptons recevoir près de deux millions de fidèles, voilà l'une des raisons qui a motivé le choix de ce site. C'est le seul grand site à travers la ville de Kinshasa au moins du côté du centre-ville à être en mesure de recevoir autant de fidèles. Ce site va être compartimenté en

25 zones pour permettre un bon accès, mais également faciliter la mobilité des fidèles à travers le site », a-t-il expliqué.

Les organisateurs de la messe du Pape à Kinshasa ont également tenu compte des embouteillages que connaît la capitale. Voilà pourquoi ils ont prévu 32 accès (ex-Bokassa, Poids lourds, EM forces aériennes, ...) qui tiennent compte de la mobilité des districts de Kinshasa.

« Toutes les commodités ont été prises en compte. Des toilettes, une dizaine de plateformes qui vont servir des tribunes des officiels, les invités de l'Eglise, un podium qui va accueillir 700 choristes, une zone devant accueillir 500 journalistes, un centre de presse... », a expliqué le coordonnateur des travaux sur le site Ndolo.

Selon le programme annoncé par le ministre Patrick Muyaya, le Saint-Père va atterrir à Kinshasa le 2 juillet 2022 aux environs de 16 heures, où un accueil officiel lui

sera réservé. Il sera ensuite reçu par la Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, au Palais de la Nation où sera organisée, à son honneur, une cérémonie de bienvenue.

Les travaux d'aménagement des sites prendront fin d'ici le 15 juin prochain. Le reste du temps sera réservé à l'habillage. Le site sera définitivement livré à l'Eglise à la veille de l'arrivée du Saint-Père.

Pour Patrick Muyaya, le choix du site de Ndolo a été fait conjointement par le Gouvernement congolais et le Vatican.

Après Kinshasa, le Pape se rendra à Goma le 4 juillet 2022 où sera dite une messe au camp Kibumba. Sur place, le Saint-Père va communier avec les victimes des atrocités qui minent cette partie de la RDC.

Il est prévu une rencontre avec les jeunes et les catéchistes au stade de Martyrs le 5 juillet 2022, avant son départ le même jour pour le Soudan.

Donatien-Didier Matoko Luemba : « Nous ne céderons aucun centimètre de nos terres »

La situation que traverse l'Est de notre beau et très cher pays, la République Démocratique du Congo (RDC), exige aux Congolais de se mobiliser, tous comme un seul homme derrière le commandant suprême et Chef de l'Etat en soutenant nos Forces armées. C'est le message que lance Donatien-Didier Matoko Luemba, cadre de l'UDPS/Lukula dans la province du Kongo Central.

Ce fils du terroir croit, dur comme fer, aux succès des

FARDC face aux rebelles du M23, soutenus par un pays voisin, et à toutes sortes d'aventures de déstabilisation de la partie Est de la République.

Homme de paix, philanthrope, cet enseignant passionné du Congo appelle tous les fils et filles du pays à un soutien tous azimuts à nos vaillants soldats. « Nous ne céderons aucun centimètre de nos terres », lance-t-il.

Agriculteur de son état, Donatien-Didier Matoko



Luemba connaît la valeur de la terre, lui qui ne jure que sur la revanche du sol sur le sous sol.

A sa base de Lukula, ce cadre de l'UDPS appelle à la vigilance et promet des actions allant dans le sens d'accompagner la vision du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, tout en soutenant les actions des FARDC dans la défense de la patrie.

Linafoot D1 : V. Club se rassure, Sanga Balende s'enfoncé

L'AS V. Club de Kinshasa reste un sérieux prétendant au trône de la 27^{ème} édition de la Ligue nationale de football (Linafoot). Mercredi au stade des Martyrs de la Pentecôte, les Moscovites se sont rassurés en enfonçant davantage Sa Majesté Sanga Balende (2-1). Pour cette reprise du championnat national, Sanga Balende a sombré face aux deux géants de la ville de Kinshasa, après sa défaite face au DCMP.

NANA K.

L'AS V. Club de Kinshasa a battu SM Sanga Balende de Mbuji-Mayi (2-1) mercredi au stade des Martyrs de la Pentecôte, en match de la 7^{ème} journée du 27^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot).

L'AS V. Club qui a livré son premier et avant-dernier match de cette reprise du championnat, ouvre le score par Eric Kabwe wa Bantu (6^{ème}), de la tête, à la suite d'un corner exécuté de la gauche à droite.

Sanga Balende, qui en est à sa deuxième sortie de la série après sa défaite, dimanche, contre DC Motema Pembe (1-3), stabilise la situation et déséquilibre, en même temps, le système mis en place par les Dauphins

noirs de Kinshasa. Sur ces entrefaites, les « les Anges et les saints » du Kasai Oriental frôlent l'égalisation.

En effet, sur une de leurs dernières attaques avant la pause, Butoto Kamana (44^{ème}), se retrouve seul devant le portier de V. Club. Malgré ses 40 ans d'âge, l'inusable Nelson Lukong Bongaman, se couche sur la frappe à ras-dessol de l'attaquant de Sanga Balende et capte net la balle que l'on croyait au fond des filets. V. Club qui a eu chaud sur cette action, est ainsi sauvée de justesse. On est resté sur cette courte avance des vert et noir dont le buteur, Eric Kabwe, est rappelé sur le banc, au profit de Kikwama Mujinga.

A la reprise, V. Club met le pied sur le cuir comme



au début du match. Ce qui lui permet de doubler la mise par Glody Lilepo Makabi (55^{ème}) après un centre aérien de Kikwama, venu de la droite. Merveille Kikasa qui rôde dans les parages s'en mêle pour servir Lilepo pour la conclusion.

UN CARTON ROUGE QUI DÉSEQUILIBRE SANGA BALENDE

A la suite d'un tacle sur Lilepo, l'arrière central de Sanga Balende reçoit un carton rouge pour un double car-

ton jaune et quitte le terrain, laissant les siens, en infériorité numérique.

V. Club profite de cette situation pour dérouler son jeu et inquiéter davantage Sanga Balende, contraint de défendre pour limiter les dégâts. Notamment, par le biais de son gardien de but, Auguy Kalambayi Katembwe qui, plus d'une fois, a contré les assauts des dauphins noirs.

Sans baisser pavillon, le club de Mbuji-Mayi, malgré son infériorité numérique, réagit

dans le sens offensif dans l'espoir de sauver les meubles. La chance lui sourit, grâce à Botamba Ngandu, monté en cours de jeu, qui réussit à battre Nelson Lukong, pour la réduction du score. A 2-1, V. Club qui mène, a aussi la peur dans les tripes, mais qui s'est estompée au dernier coup de sifflet.

A l'issue de la partie, Merveille Kikasa Wamba de V. Club a été désigné « homme du match » et s'est vu gratifié d'un trophée de circonstance avec comme bonus un képi, un t-shirt, d'une écharpe et d'un chèque équivalent à une paire de bottines et d'un cassier de bière.

Avec ce résultat, V. Club, qui a totalisé 45 points en 18 sorties, s'est propulsé à la hauteur du leader, Mazembe qui a un match de moins.

Entre temps, Sanga Balende qui a aligné deux défaites d'affilée, s'est enlisé sur ses 15 points, acquis avant la reprise, en 13 sorties. En deux sorties, les rouge et or de Mbuji-Mayi ont concédé 5 buts et en ont rendu deux dont un devant DC Motema Pembe.

Éliminatoires CAN 2023 : premier test des Léopards ce samedi face aux Panthères du Gabon

N.K.

Les Léopards de la République Démocratique du Congo seront face aux Panthères du Gabon, ce samedi sous le coup de 17 heures, au stade des Martyrs de la Pentecôte, en match comptant pour la première journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations, Côte d'Ivoire 2023. Les fauves congolais, absents de la dernière CAN au Cameroun, doivent tourner définitivement la page triste de l'éli-

mination à la Coupe du Monde, Qatar 2022.

A Kinshasa, les Léopards sont bien conscients de la tâche qui les attend dans cette nouvelle campagne africaine. Tous les vingt six joueurs convoqués par le sélectionneur principal de l'équipe nationale de la RDC, Hector Raul Cuper, ont répondu présents. Le dernier joueur, le milieu défensif Edo Kayembe, est arrivé jeudi matin à Kinshasa. Il a été précédé par le joueur Jonathan Bolingi arrivé mercredi.

Les vingt six joueurs

retenus pour les matches de deux premières journées des éliminatoires de la CAN 2023 contre le Gabon et le Soudan multiplient les séances d'entraînements et se sont entraînés jeudi au stade des Martyrs sous la supervision du sélectionneur national.

Interrogé, Chadrack Akolo se veut optimiste : « C'est avec un esprit de revanche que nous allons démarrer cette campagne des éliminatoires avec l'objectif de retrouver la CAN parce que nous avons été absents lors de la dernière édition. C'était

une déception pour tout le monde. Maintenant, nous avons l'objectif de retrouver cette compétition et d'aller le plus loin possible ».

A noter que la RDC jouera son match de ce samedi à huis clos, suite aux dernières sanctions de la FIFA, après son dernier match de barrages à la Coupe du Monde face au Maroc.

Pour ces deux matches des éliminatoires, la RDC est dans l'obligation de gagner à domicile, avant d'aller défier le Soudan, le 8 juin prochain.

US Tshinkunku affûte ses armes pour son maintien à la Linafoot

Soucieux de terminer en beauté la phase aller du championnat national de la Vodacom Ligue 1, les Corbeaux du Kananga de l'Union Sportive Tshinkunku sous la commande de leur coach Patrick Mahindu se sont retrouvés le jeudi 2 juin au terrain de l'Etoile jaune à Kamasaka, dans la commune annexe pour une séance d'entraînement basée sur la préparation technico-tactique.

Signalons que l'équipe chère au président



Alexy Kayembe de Bampende prépare son

prochain match contre DCMP de Kinshasa le 8 juin

prochain au stade TP Mazembe de Lubumbashi, sauf imprévu. Cette rencontre se jouera sans exaucé Tumba Tshimana retenu par le sélectionneur Otis Ngoma pour le tournoi international d'Algérie et qui a quitté Lubumbashi jeudi pour Kinshasa avant de rallier Algérie avec toute la délégation des Léopards locaux de la RDC.

Avec US Tshinkunku, le meilleur reste à venir.

Ensemble nous pouvons, dit-on.

DIRCOM US TSHINKUNKU

ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/
Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/
89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail :

kuediasala@gmail.com

www.econewsrdc.com

L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF

Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE

Faustin KUEDIASALA

Hugo TAMUSA

Florent N'LUNDA N'SILU

Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI

Nana Kanku

A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS

Marc NZATE

Francis Mayuma

WEB MASTER

Tighana MASIALA

PRODUCTION

Michel MASUDI

+243 907314011

COMMERCIAL

John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL

René LOKOTA



*Tous unis derrière
nos forces armées*

Bendélé Ekweya té



MINISTÈRE DE LA
COMMUNICATION & DES MÉDIAS



**BENDELE
EKWEYA TÉ!**